



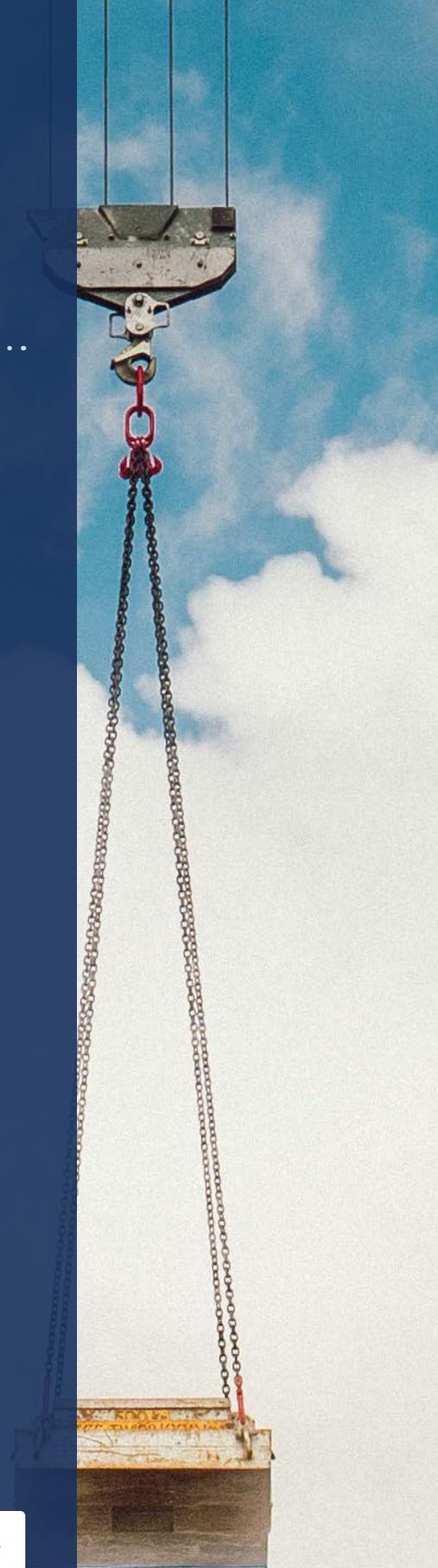
ASIA PACIFIC
FOUNDATION
OF CANADA

FONDATION
ASIE PACIFIQUE
DU CANADA

RAPPORT SUR LE COMMERCE ET LES
INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

Impact du PTPGP sur le commerce entre le Canada et l'Asie-pacifique

NOVEMBRE 2024



CONTENU

PRINCIPALES CONCLUSIONS ▶

REMARQUE AU SUJET DE LA TERMINOLOGIE ▶

INTRODUCTION ▶

Comparaison du PTPGP avec d'autres accords commerciaux

L'impact du PTPGP sur les droits de douane

Attentes relatives à l'impact du PTPGP avant sa ratification

COMMERCE DE MARCHANDISES ENTRE LE CANADA ET LES AP7 ▶

Analyse par pays

Exportations de marchandises du Canada vers les AP7

Importations canadiennes de marchandises en provenance des AP7

COMMERCE DE SERVICES ENTRE LE CANADA ET LES AP6 ▶

Analyse par pays

Exportations de services du Canada vers les AP6

Importations de services du Canada en provenance des AP6

LES PROVINCES CANADIENNES BÉNÉFICIAIRES DU PTPGP ▶

Croissance du commerce de marchandises stimulée par les importations

Croissance du commerce de marchandises s'appuyant sur les importations

Croissance commerciale stimulée par les exportations

L'AVENIR DU PTPGP ▶

REMERCIEMENTS ▶

PRINCIPALES CONCLUSIONS

1

Dans l'ensemble, l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) a favorisé le commerce de marchandises et de services du Canada avec les sept économies de l'Asie-Pacifique signataires de l'accord, à savoir l'Australie, Brunéi, le Japon, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, Singapour et le Vietnam (les « AP7 »). Au cours des cinq années suivant la ratification de l'accord (2019-2023), le commerce de marchandises du Canada avec ces pays a augmenté de 38 % (passant d'environ 48 G\$ CA en 2018 à plus de 66 G\$ CA en 2023), principalement en raison des importations de biens de consommation et de machinerie industrielle. C'est le commerce entre le Canada et le Vietnam qui a connu la plus forte croissance, avec une hausse de commerce de marchandises de 117 %, principalement due aux importations.

2

Depuis la ratification du PTPGP, le commerce de marchandises du Canada avec les AP7 a dépassé le commerce avec les autres membres du PTPGP, soit le Chili, le Mexique et le Pérou, inversant ainsi la dynamique qui prévalait avant la conclusion de l'accord. Le commerce de marchandises entre le Canada et les AP7 a augmenté de 38 % entre 2019 et 2023, contre 29 % pour le commerce entre le Canada et les autres membres du PTPGP, au cours de la même période. Les gains importants dans le commerce entre le Canada et les AP7 peuvent être attribués au fait que le Canada n'a conclu aucun accord de libre-échange avec les AP7, alors qu'il en avait déjà signé avec le Chili, le Mexique et le Pérou.

3

Dans l'ensemble, le PTPGP a un effet plus limité sur le commerce des services du Canada avec les AP6 (les AP7 moins Brunéi, les données sur le commerce des services pour Brunéi n'étant pas disponibles) que sur le commerce des marchandises. Le commerce de services entre le Canada et les AP6 a augmenté de 6 % depuis la ratification du PTPGP, passant d'environ 13 G\$ CA en 2018 à 13,8 G\$ CA en 2022. Les services commerciaux constituent la principale exportation de services du Canada vers les AP6, tandis que ses principales importations sont les services de transport et les services gouvernementaux.

4

Bien que le commerce de services entre le Canada et les AP6 soit plus élevé sur le plan de la valeur totale que celui avec le Chili et le Mexique, les deux commerces ont connu des trajectoires de croissance comparables. Avant le PTPGP, le commerce de services entre le Canada et les AP6 (10,5 G\$ CA en 2014) était plus élevé qu'avec le Chili et le Mexique (4,3 G\$ CA); c'est également le cas en 2022, où le commerce avec les AP6 représentait 13,8 G\$ CA, contre 6,2 G\$ CA avec le Chili et le Mexique. Depuis la ratification de l'accord, l'écart entre le commerce de services du Canada avec les AP6 et le commerce de services avec le Mexique et le Chili est resté relativement stable.

5

La pandémie mondiale a eu des répercussions négatives sur le commerce de marchandises du Canada avec les AP7 et sur le commerce de services avec les AP6. Bien que la pandémie de COVID-19 ait nui au commerce de marchandises entre le Canada et les AP7 en 2020, le volume du commerce a rebondi en 2022, ce qui témoigne de la résilience de ces relations. Les effets de la pandémie ont été plus durables sur les services, le volume du commerce de services entre le Canada et les AP6 en 2022 demeurant inférieurs à ceux de 2019. Le commerce de marchandises et de services entre le Canada et le Japon a été le plus touché, avec une baisse de 11 % du commerce de marchandises et de 27 % du commerce de services entre ces deux économies de 2019 à 2020.

6

Bien que toutes les provinces et tous les territoires aient été actifs dans le commerce de marchandises avec les AP7, trois provinces – la Colombie-Britannique, l’Ontario et le Québec – ont représenté plus de 82 % du commerce bilatéral de marchandises avec ces pays entre 2019 et 2023. Le commerce de marchandises de l’Ontario est axé sur les importations, principalement dans les secteurs de l’électronique, des véhicules automobiles et pièces pour véhicule automobile. La Colombie-Britannique et le Québec ont maintenu une relation commerciale relativement équilibrée avec les AP7 de 2019 à 2023, en réalisant généralement un peu plus d’importations que d’exportations vers la région (grâce aux importations de biens de consommation). Par ailleurs, l’Alberta et la Saskatchewan, qui représentaient 12 % du commerce bilatéral de marchandises avec les AP7, ont axé leur commerce sur les exportations, principalement dans les secteurs de l’agriculture et de l’énergie.

Remarque : les données sur Brunéi et le Pérou en matière de commerce des services sont absentes du site Web de Statistique Canada. Par conséquent, nous n’incluons pas ces deux économies dans nos calculs du commerce des services.

Ce rapport s’appuie sur des données provenant des [Données sur le commerce en direct](#) et de [Statistique Canada](#). Tout au long de ce rapport, nous avons utilisé les données relatives aux exportations totales pour désigner les exportations canadiennes. [Innovation, Sciences et Développement économique Canada \(ISED\)](#) définit les exportations totales comme étant les exportations nationales et les réexportations.

Les exportations nationales comprennent toutes les marchandises cultivées, produites, extraites ou fabriquées au Canada ou aux États-Unis, mais qui quittent le Canada en passant par les douanes pour une destination étrangère. Les réexportations concernent les marchandises qui sont déjà entrées au Canada ou aux États-Unis et qui ressortent dans le même état qu’au moment de leur importation.

REMARQUE AU SUJET DE LA TERMINOLOGIE



PTPGP : Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste

Un accord de libre-échange entre le Canada et sept autres pays de la région Asie-Pacifique (Australie, Brunéi, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Singapour et Vietnam), ainsi qu'entre le Canada, le Chili, le Mexique et le Pérou.

Le PTPGP est assorti d'un [protocole d'adhésion](#), ce qui signifie que le nombre de ses membres peut augmenter, comme en témoigne l'[adhésion du Royaume-Uni](#) en juillet 2023. La [Chine et Taïwan](#) ont demandé à adhérer au PTPGP et plusieurs autres économies asiatiques ont exprimé leur intérêt, notamment la [Corée du Sud](#) et l'[Indonésie](#), cette dernière venant tout juste de déposer sa demande. Toutefois, le [processus d'adhésion est long](#) et il faudra peut-être plusieurs années pour que ces pays puissent devenir membres.



AP7 : sept pays d'Asie-Pacifique

Les sept États signataires du PTPGP dans la région Asie-Pacifique, à savoir l'Australie, Brunéi, le Japon, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, Singapour et le Vietnam.



AP6 : six pays d'Asie-Pacifique

En raison de l'indisponibilité des données, nous avons exclu Brunéi de certaines de nos analyses des AP7. Nous appelons ce groupe les « AP6 ».



Accord de libre-échange

Un traité entre deux ou plusieurs pays facilitant le commerce et éliminant les barrières commerciales.



Exportations

Biens, marchandises ou services produits dans un pays et vendus à des acheteurs dans un autre pays.



Importations

Biens, marchandises ou services achetés ou apportés par un pays et produits dans un autre.



Commerce

Transfert de biens, de marchandises ou de services d'une entité à une autre. Dans le cas du commerce international, les exportations et les importations sont acheminées d'un pays à l'autre.

INTRODUCTION

L'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) est un [accord mégarégional](#) signé en décembre 2018 entre 11 États signataires : l'Australie, Brunéi, le Canada, le Chili, le Japon, la Malaisie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, Singapour et le Vietnam. L'accord [vise à](#) faciliter le commerce en réduisant les [barrières tarifaires et non tarifaires](#), en prévoyant des engagements en matière d'accès au marché pour le commerce des biens et des services, en favorisant l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre, en facilitant les marchés publics et en renforçant les relations économiques entre États signataires.

Les statistiques du rapport [Le point sur le commerce](#) de 2022 du Canada suggèrent que les accords de libre-échange du Canada ont contribué de manière importante à l'augmentation du commerce avec les partenaires de ces accords par rapport aux pays avec lesquels le Canada n'a pas conclu d'accord de libre-échange. Notre étude corrobore cette conclusion en observant que les relations commerciales du Canada avec les membres du PTPGP avec lesquels il n'avait pas d'accord de libre-échange avant le PTPGP ont augmenté plus rapidement qu'avec les pays avec lesquels il avait déjà un accord de libre-échange.

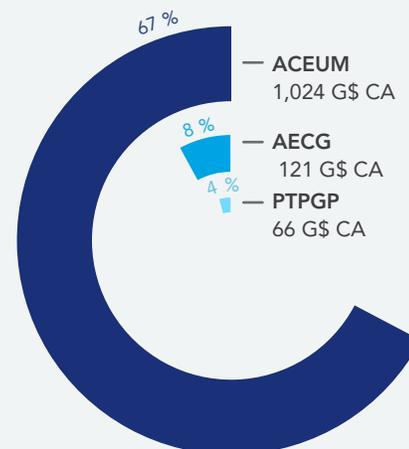
COMPARAISON DU PTPGP AVEC D'AUTRES ACCORDS COMMERCIAUX

Le PTPGP est l'un des trois accords commerciaux régionaux que le Canada a signés; les deux autres sont l'Accord Canada-États-Unis-Mexique ([ACEUM](#)) (en vigueur depuis 2020) et l'Accord économique et commercial global ([AECG](#)) (entre le Canada et l'Union

européenne, en vigueur depuis 2017). Si l'on compare le volume total du commerce de marchandises en 2023 entre ces trois accords, le PTPGP était moins important que l'AECG et l'ACEUM quant au volume du commerce (Figure 1). Cette année-là, le commerce de marchandises entre le Canada et les économies du PTPGP s'élevait à environ 66,3 G\$ CA, ce qui fait pâle figure par rapport à notre commerce de 1,024 T\$ CA avec les deux autres pays de l'ACEUM et représente environ la moitié de notre commerce de marchandises avec les économies de l'AECG (Figure 1). Le PTPGP ne constitue que 4,4 % du commerce mondial du Canada, alors que l'ACEUM en représente plus de 67 % et l'AECG environ 8 %.

FIGURE 1

Commerce bilatéral des marchandises entre le Canada et les partenaires des accords commerciaux régionaux, par volume d'échanges en 2023



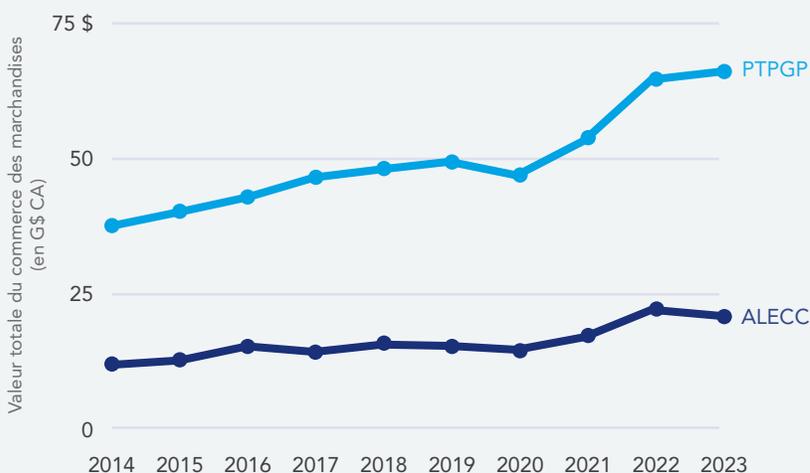
Source : Statistique Canada, consulté en juillet 2024

Dans la région de l'Indo-Pacifique, le Canada travaille activement à l'élargissement de son réseau d'accords de libre-échange. Le PTPGP est le deuxième accord de libre-échange du Canada dans la région Asie-Pacifique (son seul autre accord de ce type étant l'[Accord de libre-échange Canada-Corée](#) [ALECC], qui est un accord bilatéral entre le Canada et la Corée du Sud entré en vigueur en janvier 2015) et le seul accord régional qui y ait été conclu. D'ici 2023, le commerce bilatéral de marchandises entre ces deux pays aura presque doublé, passant d'environ 12,3 G\$ CA en 2014 à environ 20,8 G\$ CA. Bien qu'impressionnante, cette croissance est bien faible par rapport à la valeur commerciale totale du commerce du Canada avec les économies du PTPGP; pourtant, pour ces deux économies, le commerce a presque doublé si l'on compare la valeur commerciale de 2014 à celle de 2023 (Figure 2). En fait, le commerce du Canada avec la Corée du Sud au cours de cette période a augmenté de 83 %, alors que celui du Canada avec les économies du PTPGP a augmenté de 78 % au cours de la même période.

En 2024, le PTPGP entrait en vigueur pour toutes les parties signataires initiales, y compris, plus récemment, [Brunéi](#) (le 12 juillet 2023) et la [Malaisie](#) (le 29 novembre 2022). Deux autres économies régionales ont demandé à adhérer au PTPGP – la [Chine et Taïwan](#) – et la [Corée du Sud](#) et l'[Indonésie ont manifesté leur intérêt](#). En outre, le Canada vient de [conclure](#) des négociations commerciales avec l'Indonésie en vue d'un accord de partenariat économique global et discute actuellement d'un

FIGURE 2

Total du commerce des marchandises entre le Canada et ses partenaires de l'accord de libre-échange dans la région de l'Indo-Pacifique, 2014-2023



Source : Données sur le commerce en direct, consulté en juillet 2024

accord commercial avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), qui compte dix membres. Le Canada était également en pourparlers avec l'Inde en vue d'un accord de libre-échange, bien que le processus [ait été suspendu depuis 2023](#).

L'IMPACT DU PTPGP SUR LES DROITS DE DOUANE

Une fois pleinement mis en œuvre, le PTPGP permettra d'[exempter](#) de droits de douane [99 %](#) des échanges de biens et de services entre les parties signataires du PTPGP. L'application de ces lignes tarifaires sera différente selon les secteurs d'exportation. Par exemple, alors qu'environ [94 %](#) des produits d'exportation agricoles et agroalimentaires du Canada bénéficieront d'un accès à l'exemption des droits de douane dans les économies du PTPGP, cette franchise touchera [100 %](#) des exportations de poissons et de fruits de mer du Canada et 100 % de ses exportations de produits forestiers. Selon les

[données de l'OMC](#), le régime du PTPGP a augmenté l'accès à l'exemption des droits de douane au Canada, passant de 6 556 produits en 2019 à 7 028 produits en 2023. (Ces chiffres concernent l'ensemble des économies du PTPGP, car il est impossible de déterminer l'effet de l'accord sur chacune d'entre elles; figure 3.)

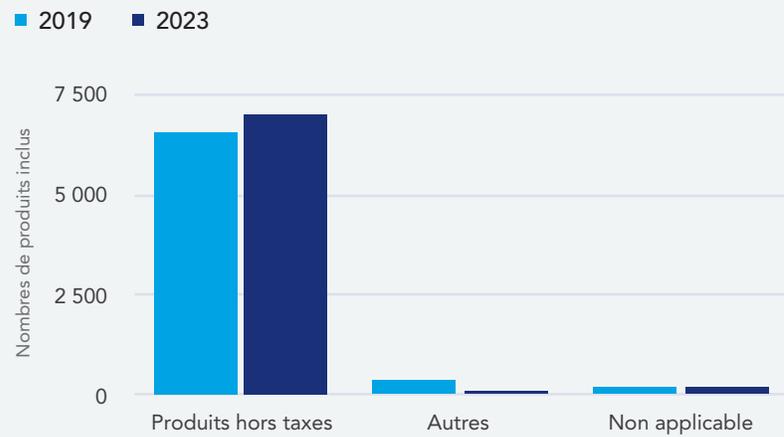
Les réductions des droits de douane entraînent une augmentation du commerce en abaissant les prix des produits qui sont échangés sur les marchés internationaux et qui étaient auparavant soumis à des barrières tarifaires. Après avoir examiné l'impact des réductions tarifaires du PTPGP sur le commerce trois ans après la ratification de l'accord, le [Bureau de l'économiste en chef du Canada](#) a constaté une tendance positive entre la réduction des droits de douane et les importations et exportations du Canada en provenance et à destination des économies du PTPGP. Le présent rapport élargit les analyses du Bureau de l'économiste en chef sur l'impact du PTPGP sur le commerce à cinq ans après la ratification et se concentre uniquement sur le commerce du Canada avec les économies des AP7.

ATTENTES RELATIVES À L'IMPACT DU PTPGP AVANT SA RATIFICATION

Lorsque le PTPGP a été signé à la fin de 2018, le Canada n'avait d'accord de libre-échange bilatéral ou multilatéral avec aucun des AP7. Affaires mondiales Canada prévoyait que le PTPGP entraînerait une augmentation des exportations canadiennes [de 3,2 G\\$ CA](#) d'ici 2040 vers quatre des économies du PTPGP, soit l'Australie, le Japon, la Malaisie et

FIGURE 3

Régime des droits de douane du Canada dans le cadre du PTPGP, 2019 vs 2023



Source : OMC, profils tarifaires et commerciaux, consulté en juillet 2024

le Vietnam. Les augmentations par pays ont été estimées comme suit : 1,8 G\$ CA pour le Japon, 689 M\$ CA pour l'Australie, 271 M\$ CA pour le Vietnam et 200 M\$ CA pour la Malaisie.

D'autres économies régionales prévoyaient également des gains substantiels grâce au PTPGP. Toutefois, après le retrait des États-Unis en 2017 du projet de l'Accord de partenariat transpacifique (précurseur du PTPGP), le Japon, la Malaisie et le Vietnam ont tous tempéré leurs attentes. Le Japon prévoyait que le PTPGP générerait une [croissance](#) estimée à 195,5 G\$ CA d'ici 2030 parmi les pays membres restants, même sans les États-Unis, et était déterminé à poursuivre les négociations. La Malaisie, en revanche, s'attendait à ce que ses [importations augmentent considérablement par rapport à ses exportations](#), ce qui mettrait davantage à mal sa balance commerciale. Après avoir ratifié l'accord seulement à la fin de 2022, elle estime aujourd'hui que le total du commerce passera à 910 G\$ CA d'ici 2040 après son adhésion au PTPGP.

COMMERCE DE MARCHANDISES ENTRE LE CANADA ET LES AP7

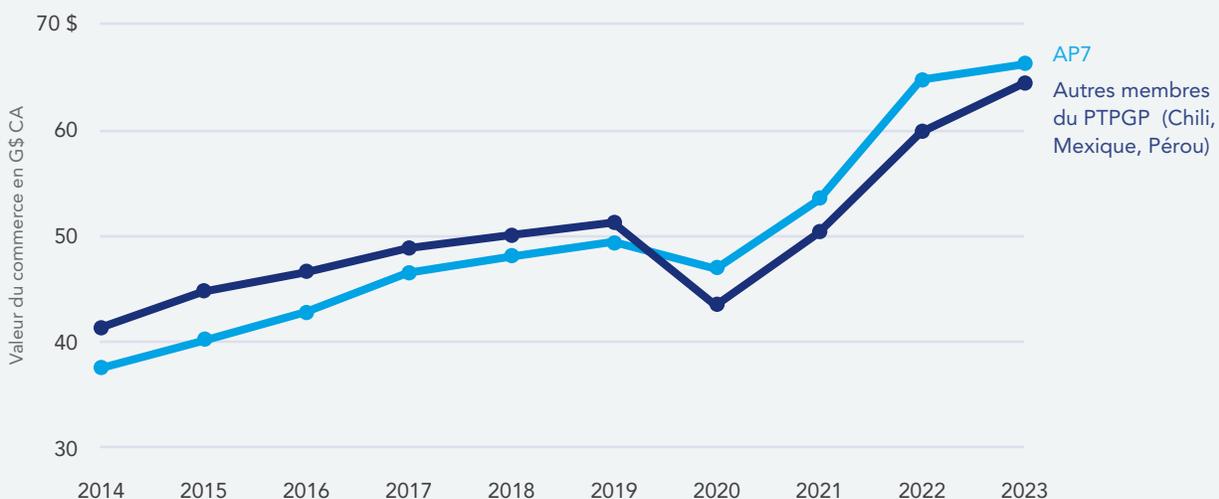
Le commerce de marchandises entre le Canada et les AP7 a augmenté de 38 % depuis la ratification du PTPGP, passant d'environ 48 G\$ CA en 2018 à plus de 66 G\$ CA en 2023 (figure 4). Si l'on compare le commerce de marchandises des cinq années précédant la ratification de l'accord (2014-2018) à celui des cinq années suivantes (2019-2023), on observe que le volume total du commerce avec les AP7 passe d'environ 214,3 G\$ CA (2014-2018) à plus de 280 G\$ CA (2019-2023).

Le commerce de marchandises du Canada avec les AP7 avait pris du retard par rapport au commerce avec

le Mexique et les deux économies sud-américaines membres du PTPGP (le Chili et le Pérou) avant sa ratification, car ces économies disposaient d'un accord de libre-échange avec le Canada. Un an après l'entrée en vigueur du PTPGP, le 30 décembre 2018, le commerce de marchandises du Canada avec les AP7 avait dépassé le commerce avec les autres pays membres du PTPGP (Figure 4). Cette année-là (2020), le commerce bilatéral de marchandises du Canada avec les AP7 a dépassé son commerce avec les autres membres du PTPGP, le premier représentant environ 46,8 G\$ CA et le second environ 43,3 G\$ CA.

FIGURE 4

Commerce bilatéral des marchandises du Canada avec les économies de l'AP7 et avec les autres membres du PTPGP, 2014-2023



Source : Statistique Canada, consulté en juillet 2024

Le commerce bilatéral de marchandises entre le Canada et les AP7 a été principalement alimenté par une augmentation constante des importations. Entre

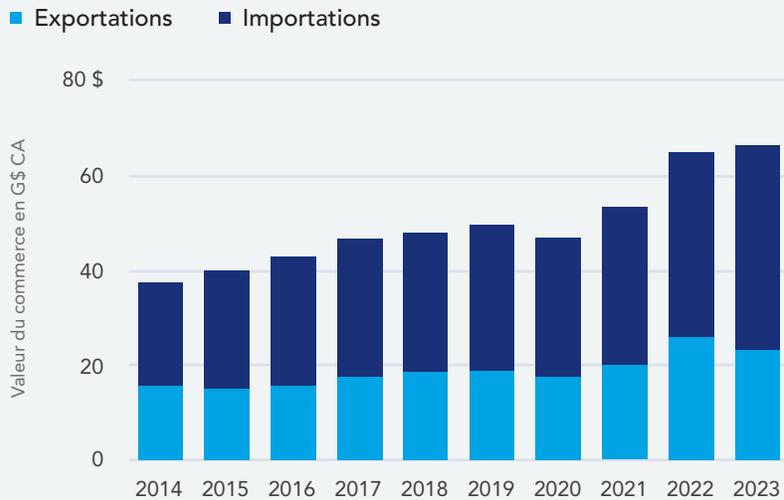
2019 et 2023, ce commerce a atteint 280,6 G\$ CA, dont environ 105,6 G\$ CA pour les exportations et 175 G\$ CA pour les importations (figure 5). Au cours de la première année suivant l'entrée en vigueur du PTPGP, les importations ont augmenté de 4 % et les exportations d'environ 1 %, par rapport à 2018. En 2020, la pandémie de COVID-19 a entraîné une baisse du commerce, les importations régressant de plus de 1,5 G\$ CA (passant d'environ 30,7 G\$ CA en 2019 à 29,1 G\$ CA en 2020) et les exportations diminuant de 1 G\$ CA au cours de la même période. Ces répercussions ont toutefois été temporaires, les importations et les exportations du Canada en provenance des AP7 ont connu un rebond en 2021 et 2022. La croissance postpandémique a été stimulée par les importations, qui représentaient 62 % du commerce total en 2021 et 60 % en 2022.

ANALYSE PAR PAYS

En évaluant le commerce bilatéral de marchandises entre le Canada et les AP7, nous constatons une augmentation du commerce avec chacune de ces économies après la ratification du PTPGP (figure 6). Au cours de cette période (2019-2023), les exportations de marchandises du Canada vers les différentes économies des AP7 ont connu un taux de croissance annuel moyen positif, à l'exception du Vietnam. Les exportations du Canada vers le Vietnam

FIGURE 5

Commerce bilatéral des marchandises Canada-AP7, 2014-2023



Source : Statistique Canada, consulté en juillet 2024

ont affiché un taux de croissance annuel moyen négatif d'environ 4,3 %.

Les importations de marchandises du Canada en provenance des AP7 ont, en moyenne, enregistré une croissance positive au cours des cinq années qui ont suivi la ratification de l'accord. En 2023, les importations du Canada en provenance de tous les pays des AP7 ont augmenté, à l'exception des importations en provenance de la Malaisie qui ont diminué de 16 %. La baisse des importations en provenance de la Malaisie peut être attribuée à une diminution de 71 % des importations de caoutchouc entre 2022 et 2023, en raison de [problèmes de production](#) en Malaisie et de préoccupations concernant le travail forcé [dans les chaînes d'approvisionnement en caoutchouc](#). Alors que les importations du Canada en provenance du Vietnam n'ont augmenté que de 3 % en 2023, pour l'ensemble de la période 2019-2023, les exportations vietnamiennes ont connu la croissance la plus importante, affichant une hausse de 90 %.

En 2023, les principaux partenaires canadiens des AP7 pour le commerce bilatéral de marchandises étaient le Japon (36,5 G\$ CA), le Vietnam (14 G\$ CA) et l’Australie (6,4 G\$ CA). Depuis la ratification du PTPGP, ce commerce avec le Japon a augmenté d’environ 22 %, passant d’environ 29,1 G\$ CA en 2019 à 36,5 G\$ CA en 2023. Bien que le Japon soit le plus grand partenaire des AP7 pour le commerce de marchandises (position qu’il occupe depuis 2019) et que le commerce bilatéral ait augmenté, la part du commerce Canada-Japon dans la relation commerciale du Canada avec ces pays a régressé, car d’autres économies ont augmenté leur commerce avec le Canada à un rythme plus rapide que le Japon. En revanche, comme nous l’avons mentionné précédemment, le commerce de marchandises entre le Canada et le Vietnam a augmenté (figure 6) d’environ 117 %, passant de 7,9 G\$ CA en 2019 à 14 G\$ CA en 2023, ce qui représente une part plus importante du entre le Canada et les AP7.

EXPORTATIONS DE MARCHANDISES DU CANADA VERS LES AP7

De 2019 à 2023, les exportations de marchandises du Canada vers les AP7 ont été dominées par les secteurs des minéraux, de l’agriculture et de l’énergie (figure 7). Les minéraux, y compris les combustibles minéraux, les huiles minérales et les produits de leur distillation,

FIGURE 6

Commerce bilatéral des marchandises Canada-AP7, 2014-2023



Source : Statistique Canada, consulté en juillet 2024

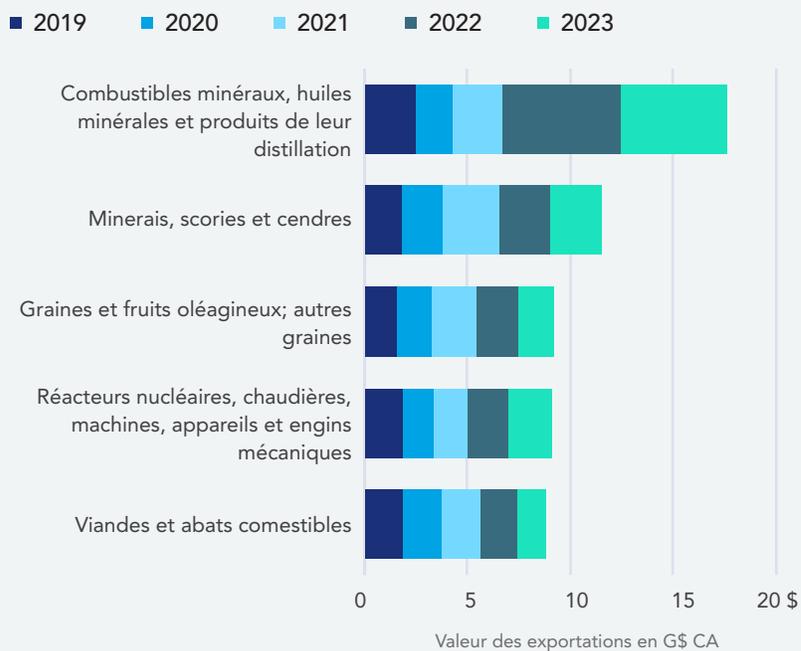
ont constitué les exportations les plus importantes vers les AP7, avec environ 17,6 G\$ CA (représentant 18 % des exportations du Canada vers la région au cours de cette période). Ces exportations ont augmenté de manière considérable en 2022 et sont restées relativement élevées en 2023 (figure 7), principalement en raison de la demande croissante du Japon pour le charbon bitumineux, le propane et les produits pétroliers canadiens. Les exportations de charbon bitumineux canadien vers le Japon ont plus que doublé, passant de 1,8 G\$ CA en 2019 à 3,7 G\$ CA en 2023, et les exportations de pétrole vers Singapour sont passées d’un peu plus de 8,2 M\$ CA à environ 75,9 M\$ CA au cours de la même période.

Les minerais, les scories et les cendres ont constitué la deuxième catégorie d'exportation du Canada vers les AP7, la valeur totale au cours de cette période de cinq ans atteignant 11,5 G\$ CA, avec un pic en 2021 à 2,7 G\$ CA, puis une baisse à 2,4 G\$ CA en 2022 et 2023 (figure 7). Malgré cette diminution, les volumes d'exportation de ces produits restent supérieurs à leurs niveaux de 2019. Parmi les économies des AP7, le Japon est le plus grand importateur de minerais canadiens : en 2023, ses importations de minerais de cuivre et de fer canadiens valaient 2,2 G\$ CA, soit une augmentation de 34 % par rapport à 1,69 G\$ CA en 2019.

Les exportations canadiennes de plantes oléagineuses et d'autres céréales vers les AP7 ont augmenté de façon constante de 2019 à 2021, pour ensuite diminuer en 2022, les valeurs de 2023 tombant en dessous des niveaux de 2020, mais restant plus élevées qu'en 2019 (figure 7). Le soja et le colza canadiens figurent parmi les principales exportations du Canada vers les AP7. Par exemple, les exportations de colza vers l'Australie sont passées de 2,3 M\$ CA en 2019 à plus de 5,9 M\$ CA en 2023. La demande de soja canadien a augmenté régulièrement dans cinq des économies des AP7 – Brunéi, Japon, Malaisie, Singapour et Vietnam – mais les exportations vers l'Australie ont diminué après 2020. De même, les exportations de colza canadien vers le Japon ont commencé à diminuer en 2021. L'évolution de la demande de marchandises particulières permet d'expliquer les changements plus généraux observés dans les exportations canadiennes de produits de cette catégorie.

FIGURE 7

Exportations canadiennes des marchandises vers les AP7, 2019-2023



Source : Statistique Canada, consulté en juillet 2024

Enfin, les cinq principales catégories d'exportations canadiennes vers les AP7 comprennent les réacteurs nucléaires, les chaudières, les machines et les appareils mécaniques, ainsi que les exportations de viande et d'abats comestibles, les premières générant plus de 9,1 G\$ CA et les secondes environ 8,8 G\$ CA d'exportations de 2019 à 2023 (figure 7). Les principales exportations du Canada dans la première catégorie sont les turboréacteurs, les turbopropulseurs et les autres turbines à gaz, Singapour étant la plus grande destination des AP7 pour ces produits. Les exportations canadiennes d'abats vers les AP7 ont lentement diminué depuis la ratification du PTPGP, passant d'environ 1,9 G\$ CA en 2019 à 1,4 G\$ CA en 2023. Le Japon et le Vietnam figurent parmi les principaux clients du Canada pour ces produits en 2023, avec des importations de 1,2 G\$ CA et de 93 M\$ CA, respectivement.

IMPORTATIONS CANADIENNES DE MARCHANDISES EN PROVENANCE DES AP7

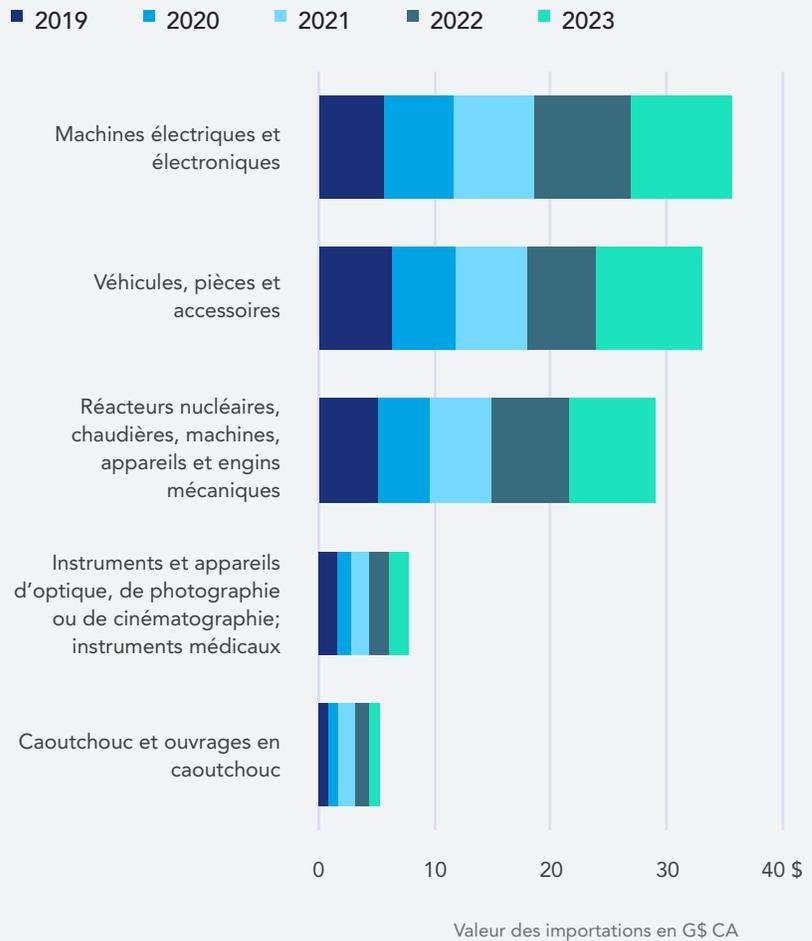
Les principales importations du Canada en provenance des AP7 au cours des cinq dernières années (de 2019 à 2023) ont été dominées par des produits à forte valeur ajoutée, tels que les machines et les véhicules (figure 8).

Après la signature du PTPGP, les importations canadiennes de machines électriques et de leurs parties en provenance de ces pays ont considérablement augmenté, passant de 5,5 G\$ CA en 2019 à environ 8,7 G\$ CA en 2023 (figure 8). Le Vietnam est devenu la principale source de ces importations, avec une hausse de 137 %, passant de 1,9 G\$ CA à 4,7 G\$ CA. Les téléphones intelligents représentent environ 1,7 G\$ CA de ces importations canadiennes, la majorité de cette valeur provenant du Vietnam.

En 2023, les véhicules représentaient le deuxième produit d'importation en provenance des AP7 le plus important au Canada depuis la ratification du PTPGP, atteignant 9,1 G\$ CA (Figure 8). La croissance de ces importations est due à une hausse de 49 % des importations de véhicules personnels japonais, qui sont passées de 4,6 G\$ CA en 2019 à environ 6,9 G\$ CA en 2023. Les importations canadiennes d'automobiles en provenance du Vietnam ont également augmenté, passant de 4,1 M\$ CA (2019)

FIGURE 8

Importations canadiennes des marchandises en provenance des AP7, 2019-2023



Source : Statistique Canada, consulté en juillet 2024

à 90 M\$ CA (2023), en raison d'une progression des importations de véhicules électriques (VE). Les importations totales de VE du Canada issues de tous ses partenaires commerciaux ont presque quintuplé entre 2019 et 2023, passant de 1,7 G\$ CA à 8,1 G\$ CA. Si l'on considère uniquement les importations de VE en provenance des AP7, le nombre de VE importés est passé de 0,285 M\$ CA à 640 M\$ CA au cours de cette période.

Les importations canadiennes dans la catégorie des réacteurs nucléaires, chaudières, machines industrielles et appareils mécaniques en provenance des économies des AP7 ont augmenté de façon constante depuis 2019, malgré une brève baisse liée à la pandémie en 2020 (figure 8). Les importations du Canada sous le code SH 84, qui comprend les machines industrielles et les appareils mécaniques, ont également augmenté pendant cette période, passant de 5 G\$ CA à 7,4 G\$ CA, les importations comprenant plusieurs types d'appareils mécaniques. Les machines lourdes, telles que les bouteurs, les bouteurs biaisés, les niveleuses et les excavateurs, ont été parmi les plus importantes importations du Canada dans cette catégorie en provenance des AP7. Le Japon était le plus grand fournisseur des AP7 : les importations canadiennes de ces machines en provenance du Japon ont presque doublé, passant de 761 M\$ CA en 2019 à 1,4 G\$ CA en 2023.

Les appareils optiques/photographiques et les articles en caoutchouc (p. ex., les pneus et les vêtements en caoutchouc) sont les quatrième et cinquième produits les plus importés par le Canada en provenance des AP7 (figure 8). Les importations canadiennes de produits optiques sont restées relativement stables,

avec une légère augmentation, passant de 1,5 G\$ CA en 2019 à 1,7 G\$ CA en 2023. La majeure partie des importations canadiennes dans cette catégorie sont des appareils et des applications utilisés dans les procédures vétérinaires, médicales, chirurgicales et dentaires, la plupart de ces produits provenant du Japon et ayant augmenté d'environ 180 M\$ CA en 2019 à 232 M\$ CA en 2023.

Les importations canadiennes d'articles en caoutchouc ont également connu une hausse entre 2019 et 2021 avant de diminuer (figure 8). Cependant, malgré cette baisse récente, les importations canadiennes de produits en caoutchouc en provenance des AP7 (d'une valeur de 951 M\$ CA) sont toujours plus élevées qu'en 2019 (où elles atteignaient environ 762 M\$ CA). Parmi les importations marquantes venant des AP7 dans cette catégorie, on trouve les pneus, que le Canada importe principalement du Japon. Les importations canadiennes de pneus japonais sont passées de 347 M\$ CA en 2019 à 495 M\$ CA en 2023. Un autre exemple dans cette catégorie est celui des gants en caoutchouc, que le Canada a importés de Malaisie pour une valeur d'environ 120 M\$ CA en 2023.

COMMERCE DE SERVICES ENTRE LE CANADA ET LES AP6

Le commerce des services entre le Canada et les AP6 a augmenté de 6 % depuis la ratification du PTPGP, passant d'environ 13 G\$ CA en 2018 à 13,8 G\$ CA en 2022. Bien

que le commerce de services bilatéral du Canada avec ces pays ait connu une hausse en 2019, immédiatement après la signature du PTPGP, la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions négatives sur celui-ci (Figure 9). Le commerce de services du Canada avec les AP6 a progressé à un rythme régulier entre 2014 et 2019, passant de 10,5 G\$ CA à un pic de 14,1 G\$ CA en 2019. Toutefois, la pandémie a effacé une grande partie de ces gains, le commerce bilatéral de services tombant à 10,9 G\$ CA en 2020. L'impact de la pandémie s'est quelque peu atténué par la suite : en 2021, le commerce bilatéral de services est remonté à 11,6 G\$ CA et en 2022, l'année la plus récente pour laquelle de telles données sont disponibles, il a atteint 13,8 G\$ CA. Par rapport au commerce bilatéral de marchandises, qui a enregistré une hausse de 31 % entre 2019 et 2022, indiquant une reprise rapide après la COVID-19, le commerce de services s'est graduellement rétabli, mais les valeurs de 2022 sont encore inférieures de 2 % au commerce bilatéral de services de 2019.

FIGURE 9

Commerce bilatéral des services du Canada avec les économies de l'AP6 par rapport au Mexique et au Chili, 2014-2022



Source : Statistique Canada, consulté en juillet 2024

Le commerce bilatéral de services du Canada avec les AP6 était plus élevé qu'avec le Mexique et le Chili même avant que ne soit conclu le PTPGP, et les effets de l'accord n'ont eu que des répercussions limitées sur le commerce de services avec ces six pays jusqu'à présent (Figure 9). En 2014, le commerce bilatéral de services du Canada avec l'AP6 s'élevait à 10,5 G\$ CA, tandis que le commerce de services avec le Mexique et le Chili avoisinaient les 4,3 G\$ CA. En 2022, quatre ans après la ratification du PTPGP, les AP6 représentaient un commerce de services bilatéral de 13,8 G\$ CA, qui a progressé en moyenne de 4 % par

an entre 2014 et 2022, tandis que le Mexique et le Chili ne représentaient que 6,2 G\$ CA, mais avec une croissance moyenne de 8 % par an au cours de la même période. **Malgré les effets globalement négatifs de la COVID-19 sur le commerce de services du Canada avec les membres du PTPGP, celui-ci s'est rapidement rétabli après la pandémie avec les pays des AP6. En outre, entre 2014 et 2022, l'écart entre le commerce de services du Canada avec les AP6, le Mexique et le Chili est resté relativement stable.**

Le commerce de services entre le Canada et les AP6 est axé sur les importations (Figure 10). Même pendant la pandémie, les importations constituaient 55 % du total du commerce de services entre le Canada et les économies des AP7 en 2020. Les principales importations du Canada en provenance de cette région concernaient les services de transport et les services gouvernementaux (voir figure 10).

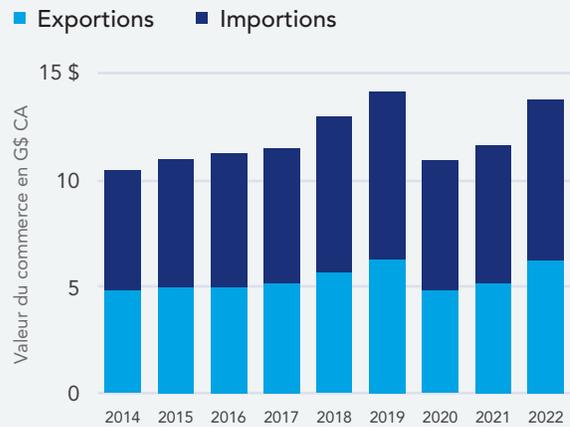
ANALYSE PAR PAYS

Le commerce bilatéral de services entre le Canada et les AP6 présente un tableau mitigé en raison des retombées de la COVID-19

(figure 11). Pendant la pandémie, il a diminué de 14,1 G\$ CA en 2019 à 10,9 G\$ CA en 2020. En 2022, année pour laquelle les données les plus récentes sont disponibles, le commerce bilatéral de services du Canada avec trois des économies des AP6, soit l'Australie, la Malaisie et Singapour, avait rebondi et même dépassé les niveaux prépandémiques.

FIGURE 10

Commerce bilatéral des services Canada-AP6, 2014-2022



Source : Statistique Canada, consulté en juillet 2024

FIGURE 11

Commerce bilatéral des services Canada-AP7, 2014-2022



Source : Statistique Canada, consulté en juillet 2024

Les exportations canadiennes de services vers la plupart des AP6 ont toutes connu un taux de croissance annuel moyen positif. La Malaisie fait exception : les exportations de services du Canada vers cette économie ont connu un taux de croissance annuel moyen négatif d'environ 6,6 %. En ce qui concerne les importations de services en provenance des AP6, au cours des quatre années qui ont suivi la ratification du PTPGP (2019-2022), le Canada a connu un taux de croissance annuel moyen positif, sauf dans le cas du Japon et de la Nouvelle-Zélande. Les importations en question en provenance du Japon ont en moyenne diminué d'environ 3 % et celles de la Nouvelle-Zélande d'environ 15 %. En revanche, au cours de la même période, les importations de services du Canada depuis la Malaisie ont augmenté de 6,7 %, de 9,7 % pour Singapour et de 6,4 % pour le Vietnam.

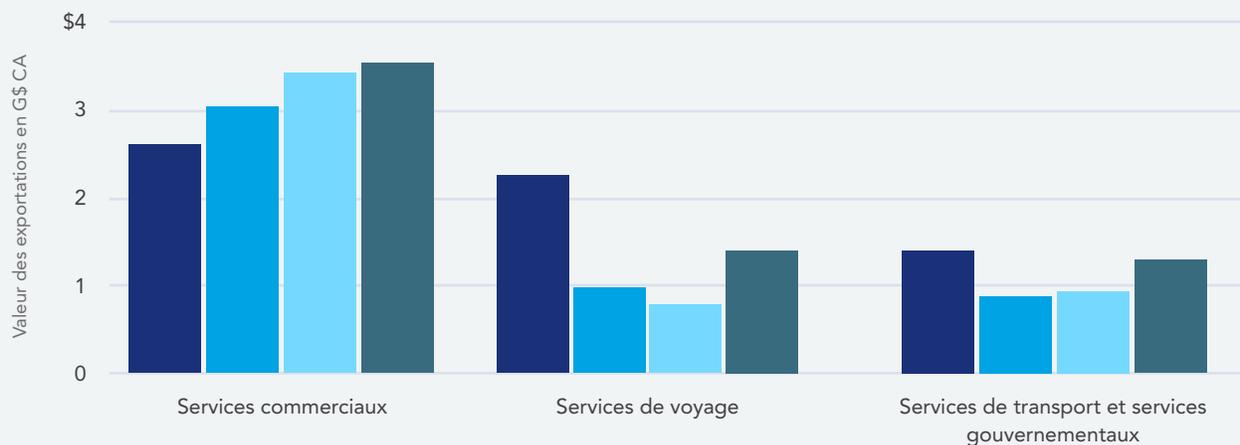
EXPORTATIONS DE SERVICES DU CANADA VERS LES AP6

Les services commerciaux, qui englobent une gamme variée d'activités, notamment les redevances et les droits de licence, les services de gestion et d'administration, les services financiers, les technologies de l'information et de la communication, ainsi que la recherche et le développement, ont été la principale exportation de services du Canada vers les AP6. Les exportations canadiennes de services commerciaux vers ces pays ont augmenté de façon constante depuis la ratification du PTPGP en 2019 (figure 12), avec une croissance de 35 %, passant de 2,6 G\$ CA en 2019 à 3,5 G\$ CA en 2022, une tendance qui s'est maintenue même pendant la pandémie.

FIGURE 12

Exportations canadiennes des services vers les AP6, 2019-2022

■ 2019 ■ 2020 ■ 2021 ■ 2022



Source : Statistique Canada, consulté en juillet 2024

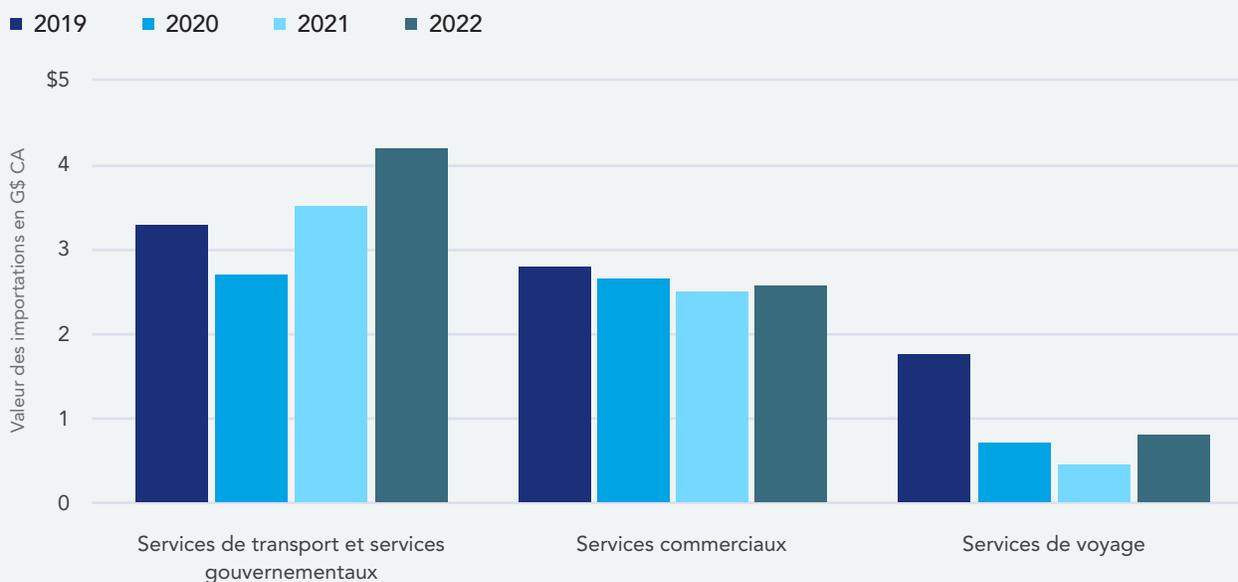
Les exportations de services de voyage du Canada vers les AP6 ont diminué après la signature du PTPGP en raison de l'impact négatif de la COVID-19 sur les voyages internationaux, passant d'un peu moins de 2,3 G\$ CA en 2019 à 788 M\$ CA en 2021, avant de rebondir à 1,4 G\$ CA en 2022. Bien que les exportations de voyages du Canada aient augmenté en 2022, elles restent nettement inférieures à ce qu'elles étaient avant la pandémie (figure 12). Les exportations canadiennes de services de transport et de services gouvernementaux restent également inférieures aux niveaux pré-pandémiques : les exportations de ces services ont culminé en 2019 à environ 1,4 G\$ CA, puis ont remonté, mais seulement pour atteindre environ 1,3 G\$ CA en 2022.

IMPORTATIONS DE SERVICES DU CANADA EN PROVENANCE DES AP6

En ce qui concerne les importations de services du Canada en provenance des AP6, les services de transport et les services gouvernementaux ont dominé les importations de services du Canada. (figure 13). (Figure 13.) Bien que la demande pour ces services ait chuté au plus fort de la pandémie, elle a rebondi en 2021, passant d'un peu moins de 2,7 G\$ CA en 2020 à plus de 3,5 G\$ CA en 2021, et continuant d'augmenter en 2022 pour atteindre environ 4,2 G\$ CA.

FIGURE 13

Importations canadiennes des services en provenance des AP6, 2019-2022



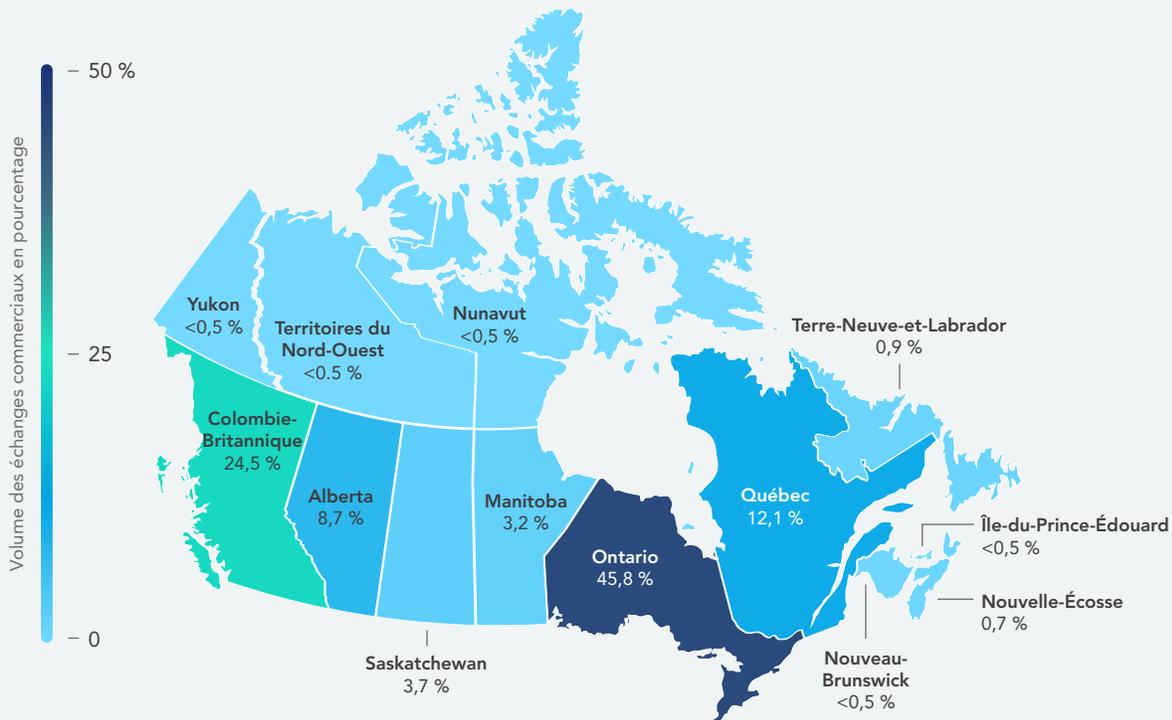
Source : Statistique Canada, consulté en juillet 2024

LES PROVINCES CANADIENNES BÉNÉFICIAIRES DU PTPGP

Trois provinces canadiennes, la Colombie-Britannique, l'Ontario et le Québec, ont été les participantes les plus actifs au commerce de marchandises entre le Canada et les AP7, représentant collectivement plus de 82 % du commerce bilatéral de marchandises entre 2019 et 2023 (figure 14). C'est l'Ontario qui en a le plus profité, avec plus de 45 %, suivi de près par la Colombie-Britannique, avec près de 25 %. Le Québec, quant à lui, a contribué à hauteur d'environ 12 %, suivi de près par l'Alberta, avec 9 %. La cinquième place est occupée par la Saskatchewan, qui représente 3,7 % du commerce bilatéral du Canada avec ces économies.

FIGURE 14

Provinces canadiennes selon la part du commerce canadien total avec les AP7, 2019-2023



Source : Statistique Canada, consulté en juillet 2024

L'Ontario et la Colombie-Britannique ont bénéficié d'une croissance du commerce de marchandises avec les AP7, malgré la baisse à court terme liée à la pandémie en 2020 (figure 15). La pandémie n'a toutefois pas eu de répercussions sur le commerce de marchandises des AP7 avec l'Alberta, le Québec et la Saskatchewan, qui ont connu une croissance de leur commerce avec ces pays depuis la ratification du PTPGP. Bien que le commerce de marchandises entre ces provinces canadiennes ait augmenté de manière substantielle si l'on compare le volume de commerce de 2018 à celui de 2023, il est important de noter qu'en 2023, le commerce entre les AP7 et les provinces des Prairies a diminué par rapport à 2022, soit de 35 % pour l'Alberta et de 23 % pour la Saskatchewan.

CROISSANCE DU COMMERCE DE MARCHANDISES STIMULÉE PAR LES IMPORTATIONS

L'Ontario, qui a le plus bénéficié de la croissance globale du commerce avec les économies des AP7 (figure 15), a en moyenne importé davantage depuis ces pays qu'il n'a exporté. Le commerce bilatéral de l'Ontario avec les AP7 a été robuste (malgré une baisse en 2020), passant d'environ 22,6 G\$ CA en 2019 à plus de 30,7 G\$ CA en 2023, sous l'effet d'une croissance rapide des importations, qui ont représenté en moyenne 85 % de ce commerce entre 2019 et 2023.

FIGURE 15

Cinq premiers exportateurs provinciaux canadiens vers les AP7, 2018-2023



Source : Statistique Canada, consulté en juillet 2024

Les deux principales sources d'importation de l'Ontario en provenance des AP7 sont les appareils électroniques et le matériel et les pièces électriques, qui ont représenté plus de 28,9 G\$ CA au cours des cinq dernières années (de 2019 à 2023). Les véhicules automobiles et pièces pour véhicule automobile constituent la deuxième catégorie d'importation de l'Ontario, avec plus de 27,9 G\$ CA d'importations en provenance des AP7 au cours des cinq dernières années. L'Ontario étant la plaque tournante de l'industrie automobile canadienne, ces chiffres suggèrent une forte intégration de la chaîne d'approvisionnement automobile entre le Canada et les économies des AP7, le Japon en tête, qui représentait plus de 96 % des importations canadiennes de véhicules à moteur en provenance de la région.

CROISSANCE DU COMMERCE DE MARCHANDISES S'APPUYANT SUR LES IMPORTATIONS

La Colombie-Britannique et le Québec, les deux autres provinces qui ont bénéficié de liens commerciaux plus étroits avec les AP7, ont eu des relations commerciales relativement plus équilibrées.

Le commerce bilatéral de la Colombie-Britannique avec les AP7 est passé de 12,2 G\$ CA en 2019 à 16,7 G\$ CA en 2023 (bien qu'une baisse ait été enregistrée en 2019). Le commerce bilatéral était relativement équilibré, les importations représentant en moyenne 56 % de ce commerce.

Le Québec a également connu une croissance rapide du commerce bilatéral avec les AP7, passant d'environ 5,8 G\$ CA en 2019 à 7,8 G\$ CA en 2023, et ce, sans déclin pendant la pandémie. Comme dans le cas de la Colombie-Britannique, cette croissance a été généralement équilibrée, les importations représentant 54 % du commerce bilatéral.

Les biens de consommation ont été le moteur de cette croissance axée sur les importations, devenant la plus grande catégorie d'importations en provenance des AP7 pour le Québec et la Colombie-Britannique. Le Québec a importé pour plus de 5,9 G\$ CA de biens de consommation en provenance des AP7 entre 2019 et 2023, et la Colombie-Britannique pour environ 9,5 G\$ CA au cours de la même période. Le Vietnam a été la principale source de biens de consommation importés des AP7 pour les deux provinces, représentant environ 50 % des exportations de ces pays pour le Québec et plus de 67 % pour la Colombie-Britannique.

CROISSANCE COMMERCIALE STIMULÉE PAR LES EXPORTATIONS

Au Canada, l'Alberta et la Saskatchewan ont été les deux principaux exportateurs de marchandises dans les AP7 (figure 15). Les exportations ont représenté en moyenne 75 % du commerce bilatéral de l'Alberta avec ces pays et plus de 88 % du commerce bilatéral pour la Saskatchewan.

Au cours des cinq dernières années (2019-2023), les principales exportations de la Saskatchewan vers les AP7 ont été les produits agricoles, les produits de la pêche et les produits alimentaires intermédiaires, générant plus de 6,4 G\$ CA. Pour l'Alberta, les produits énergétiques ont dominé les exportations vers les AP7, représentant environ 5,5 G\$ CA. Les exportations d'énergie de l'Alberta ont été suivies de près par les produits de l'agriculture, de la pêche et les produits alimentaires intermédiaires, exportant plus de 4,9 G\$ CA au cours de cette période. Les relations commerciales provinciales avec les AP7 pour ce qui est des produits de base ont été déterminées par des richesses naturelles et des structures industrielles uniques.

L'AVENIR DU PTPGP

Le protocole d'adhésion au PTPGP permet aux économies participantes d'accroître leurs gains commerciaux en accueillant de nouveaux membres. Bien que l'adhésion de nouveaux pays membres soulève encore des questions, les avantages commerciaux mis en évidence dans le présent rapport démontrent l'attrait du PTPGP.

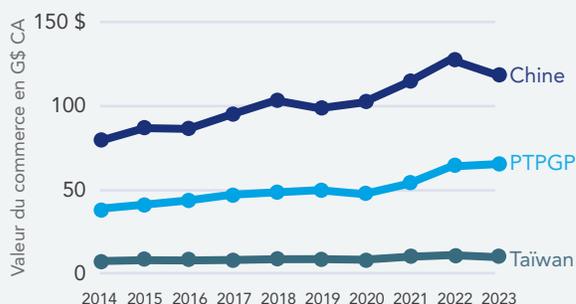
Un facteur majeur de l'importance future du PTPGP résidera dans l'augmentation du nombre de ses membres. En 2023, le Royaume-Uni a signé le protocole d'adhésion et devrait adhérer au PTPGP le 15 décembre 2024. À partir de cette date, le Royaume-Uni pourra bénéficier du libre-échange avec sept des économies du PTPGP, soit le Chili, le Japon, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, Singapour et le Vietnam, qui ont tous entériné son adhésion. Toutefois, le Canada et le Mexique n'ont pas encore approuvé l'adhésion de ce pays. Une fois le processus de ratification finalisé, le comité du PTPGP examinera les demandes d'adhésion des nouveaux membres. Les candidats qui viennent ensuite sont la Chine et Taïwan, qui ont déposé leur candidature en septembre 2021, à une semaine d'intervalle.

Le Canada bénéficie déjà d'un solide commerce bilatéral de marchandises avec la Chine, dépassant son commerce avec les économies actuelles du PTPGP (figure 16). Bien que le commerce entre le Canada et Taïwan soit nettement inférieur à celui qu'il réalise avec les économies actuelles du PTPGP, il a plutôt augmenté d'année en année, à l'exception de 2020 (l'année de la COVID-19) et de 2023. Le commerce bilatéral de marchandises entre le Canada et Taïwan est passé d'environ 7,9 G\$ CA en 2018 à environ 10,1 G\$ CA en 2023, soit une augmentation de 28 %. En comparaison, le commerce du Canada avec la

Chine a augmenté d'environ 16 %, passant de 101,9 G\$ CA en 2018 à 119,7 G\$ CA en 2023. Dans la mesure où le commerce entre le Canada et Taïwan a augmenté plus rapidement et a commencé d'une valeur plus faible, il est potentiellement avantageux pour le Canada de signer un éventuel accord de libre-échange entre le Canada et Taïwan, à la suite de l'Accord sur la promotion et la protection des investissements étrangers (APIE) récemment signé (octobre 2023).

FIGURE 16

Commerce bilatéral du Canada avec les membres du PTPGP et les candidats au PTPGP, 2014-2023



Source : Données sur le commerce en direct, consulté en juillet 2024

Ce rapport s'accompagne d'une série d'études de cas par pays qui explorent les avantages du PTPGP pour les relations commerciales du Canada avec certains pays membres. La première série d'études de cas, portant sur l'Australie, la Malaisie, Singapour et le Vietnam, sera accessible sur le site Web de la Fondation Asie Pacifique.



ASIA PACIFIC
FOUNDATION
OF CANADA

FONDATION
ASIE PACIFIQUE
DU CANADA

La Fondation Asie Pacifique du Canada (FAP Canada) est une organisation indépendante à but non lucratif qui se concentre sur les relations du Canada avec l'Asie. Notre mission est d'être le catalyseur de l'engagement du Canada avec l'Asie et le pont entre l'Asie et le Canada.

La FAP Canada se consacre au renforcement des liens entre le Canada et l'Asie par le biais de ses activités de recherche, d'éducation et de rassemblement, telles que la série de Conférences Canada-en-Asie, nos Missions commerciales féminines en Asie et le projet APEC-Canada pour l'expansion du partenariat des entreprises, qui favorise une croissance inclusive durable et la réduction de la pauvreté. La FAP Canada collabore également avec des entreprises, des gouvernements et des intervenants du milieu universitaire afin d'offrir aux organisations et aux étudiants canadiens une formation sur les Compétences sur l'Asie.

Nos recherches fournissent aux Canadiens et aux parties prenantes de la région AsiePacifique des informations, des points de vue et des perspectives de grande qualité, pertinentes et opportunes sur les relations entre le Canada et l'Asie. Notre travail de recherche comprend également des articles périodiques intitulés Perspectives, des dépêches, des rapports et des notes de synthèse, des réflexions stratégiques, des études de cas, des explications, ainsi qu'une publication hebdomadaire intitulée Observatoire Asie, qui suit les dernières nouvelles sur l'Asie qui intéressent le Canada.

Visitez notre site Internet

REMERCIEMENTS

La FAP Canada tient également à remercier les membres de l'équipe de recherche qui ont contribué au rapport : Dr. Anastasia Ufimtseva, gestionnaire de programme, Commerce international et investissements; Charlotte Atkins, (précédemment) spécialiste de projets, Commerce international et investissements; Rachael Gurney, gestionnaire de programme, Commerce international et investissements; Shruti Jhunjunwala, chercheuse-boursière; et Xuemeng Wang,

chercheuse-boursière. Ainsi que le soutien éditorial de Vina Nadjibulla, vice-présidente de la recherche et de la stratégie, et Erin Williams, gestionnaire principale du programme Compétences pour l'Asie.

La Fondation remercie également l'équipe des communications de la FAP Canada pour son soutien : Chloe Fenemore, designer graphique principal; Ted Fraser, éditeur principal; et Sara Tahiri, traductrice francophone.

